



INSCRIPTION TRANSPORTS SCOLAIRES RENTÉE 2024-2025

Le Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais (S.I.T.U.S) assure le transport scolaire des élèves des communes de son Ressort Territorial.

Les 43 communes concernées sont les suivantes:

ACY, BAGNEUX, BELLEU, BERNOY-LE-CHÂTEAU, BILLY-SUR-AISNE, BRAYE, BUCY-LE-LONG, CHAUDUN, CHAVIGNY, CHIVRES-VAL, CIRY-SALSOGNE, CLAMECY, COURMELLES, CROUY, CUFFIES, CUISY-EN-ALMONT, DOMMIERS, FONTENOY, JUVIGNY, LEURY, MARGIVAL, MERCIN-ET-VAUX, MISSY-AUX-BOIS, MISSY-SUR-AISNE, NEUVILLE-SUR-MARGIVAL, OSLY-COURTIL, PASLY, PERNANT, PLOISY, POMMIERS, ROZIERES-SUR-CRISE, SACONIN-ET-BREUIL, SEPTMONTS, SERCHES, SERMOISE, TARTIERS, TERNY-SORNY, VAUXBUIN, VAUXREZIS, VENIZEL, VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN, VREGNY et VUILLERY.

Inscription au transport scolaire SCOL'TUS:

Pour cette rentrée 2024-2025, vous avez deux possibilités pour inscrire les élèves sur le réseau SCOL'TUS:

- 1. En vous rendant sur mobilinfos.org** à la rubrique "bien vous déplacer" (à partir du 24 juin 2024): inscription en ligne,
- 2. En vous rendant dans votre Mairie** pour remplir et faire viser la fiche d'inscription "SCOL'TUS" avant le lundi 22 juillet 2024.

Les inscriptions devront s'effectuer avant le lundi 22 juillet 2024. Passé ce délai le SITUS ne pourra pas garantir la délivrance de l'abonnement Scol'Tus pour le jour de la rentrée scolaire 2024-2025.

Pour toute nouvelle inscription, une photo de l'enfant sera demandée. Pour les élèves qui possédaient une carte "Scol'Tus" en 2023-2024, pensez à vous munir du numéro de dossier lors de l'inscription.

Délivrance de la carte SCOL'TUS :

En fonction des dispositions établies par la commune du domicile, il vous sera possible de **retirer la carte Scol'Tus dès le lundi 19 Août 2024 en Mairie ou à la boutique-bus**, 8 rue de la Buerie à Soissons (à proximité du parvis de la cathédrale).

Les fiches d'inscription ainsi que toutes les informations nécessaires, sont disponibles sur le site internet www.mobilinfos.org.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le S.I.T.U.S du lundi au samedi (sauf jours fériés) de 8h30 à 17h30 en appelant la Centrale «Mobilinfos» au 03.23.53.50.50.

Pour les élèves dont les parents ne sont pas domiciliés dans les 43 communes desservies par le S.I.T.U.S, il convient de s'adresser à la Direction des transports scolaires et interurbains de la Région des Hauts de France au 03.74.27.00.02 ou en consultant son site internet à l'adresse suivante: <http://transports.hautsdefrance.fr/>.



**Le tarif annuel de l'abonnement
Scol'Tus est de 55,50 €**

Demande d'inscription Transport scolaire 2024/2025



Si l'élève possède une carte SCOL'TUS
Merci d'indiquer le N° DOSSIER
(situé sur le verso de la carte)

IMPORTANT : avant de remplir cet imprimé, lisez attentivement les informations pratiques jointes. Écrire en MAJUSCULE, SVP.

Pièces justificatives demandées :

- Dérogation de l'inspection académique le cas échéant
- Attestation de garde alternée le cas échéant

L'abonnement annuel est pris en charge

- par :
- Commune
- Responsable légal

- 1^{re} demande Renouvellement Modification

Identité de l'élève

Nom
Prénom
Date de naissance Sexe : F M

Représentant légal n°1

- Parent Tuteur
 Famille d'accueil Foyer

Nom
Prénom
Date de Naissance
Adresse
Code Postal
Ville
Tél. fixe
Portable
Courriel

Représentant légal n°2

En cas de garde alternée
Tierce personne
En cas de garde d'enfant

Nom
Prénom
Date de Naissance
Adresse
Code Postal
Ville
Tél. fixe
Portable
Courriel

Scolarité 2024/2025

Établissement scolaire

Commune de l'établissement

Statut Scolaire Etudiant Apprenti Autre :

Qualité Externe Demi-pensionnaire

Maternelle Primaire Collège Lycée

Les étudiants et les élèves en apprentissage doivent fournir un justificatif

Communes et points d'arrêt

Commune de montée
Point de montée
Commune de descente
Point de descente

Ligne empruntée (facultatif)

La ligne scolaire n°

En cas de garde alternée (représentant légal n° 2) ou de correspondance

Commune de montée
Point de montée
Ligne empruntée (facultatif)

Coller la photo
de l'élève si
c'est une première
demande

Le titre « SCOL'TUS » doit être obligatoirement validé à la montée dans les véhicules

Toutes les informations sur les transports disponibles
sur www.mobilinfos.org ou au 03 23 23 50 50

Vos réponses à ce formulaire vont nous permettre de traiter votre demande d'inscription .

Les renseignements portés sur ce document feront l'objet de vérifications. Toute fausse déclaration entraînera un nouvel examen du dossier et, le cas échéant, une révision de la participation familiale, voire une exclusion des transports scolaires.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente demande.

Toute modification devra être transmise au SITUS dans les plus brefs délais.

J'autorise le SITUS à m'envoyer des informations pour m'informer des perturbations sur le réseau SCOL'TUS

J'atteste avoir pris connaissance du règlement et des conditions de transport, et je m'engage à les respecter.

Avec le RGPD, le SITUS protège vos données ! Vos réponses à ce formulaire vont nous permettre d'instruire votre demande d'inscription. Les données transmises sont confidentielles et restent stockées sur nos serveurs sécurisés pendant toute la durée de l'abonnement. Vous pouvez exercer vos droits (vérifier vos données, les faire rectifier, éventuelle suppression ...) en contactant la Déléguée à la Protection des Données du SITUS à l'adresse centrale.deplacement@mobilinfos.org - ou par courrier postal.

Signature du représentant légal obligatoire

Fait à

Le

Signature et cachet de la Mairie

Fait à

Le



Le Réseau SCOL'TUS

Comment remplir votre dossier ?



Bien remplir son dossier d'inscription SCOL'TUS

Le formulaire doit être complété en MAJUSCULE
Vous devez obligatoirement dater et signer la demande
Le formulaire doit être visé par la Mairie de la commune de domicile

PRINCIPALES RÉGLES

- > Le titre « SCOL'TUS » donne accès quotidiennement à un aller-retour aux jours scolaires selon le calendrier publié par le Rectorat,
- > La carte de transport « SCOL'TUS » est réutilisable chaque nouvelle année scolaire.
- > La validation du titre « SCOL'TUS » pour accéder au véhicule de transport scolaire est obligatoire,
- > Tout titre « SCOL'TUS » détérioré, illisible ou perdu devra être remplacé aux frais du bénéficiaire, en sollicitant auprès du S.I.T.U.S un duplicata dont le montant, pour l'année scolaire 2024-2025 est arrêté à 11 €,
- > Les horaires des lignes de transport sont théoriques et dépendent notamment des conditions locales de circulation. Il appartient de prévoir un temps de précaution suffisant, en se rendant au point d'arrêt au moins 5 minutes avant l'heure théorique de passage du transport et le cas échéant attendre 5 minutes après. Sur les itinéraires retour, les personnes venant chercher les élèves devront être présentes au point d'arrêt 5 mn avant l'heure théorique de passage du véhicule.
- > Le responsable légal de l'élève s'engage à venir chercher son enfant au point d'arrêt de retour de l'école. En cas de non-respect de cet engagement, le S.I.T.U.S et la Société exploitante, dégagent toute leur responsabilité et pourront prendre les mesures qui s'imposent allant jusqu'à l'exclusion définitive de l'élève des transports scolaires. Dès lors les responsables légaux et/ou la Mairie de domicile ne pourront prétendre à aucun remboursement de la carte « SCOL'TUS ». Pour les élèves de Primaire et de Maternelle, si aucun adulte n'est présent pour les accueillir, la Société exploitante a pour ordre d'emmener l'élève de Primaire ou de Maternelle à la Mairie de domicile ou à défaut à la Gendarmerie.
- > En cas d'intempéries, le S.I.T.U.S, pour assurer la sécurité des élèves transportés peut procéder à l'annulation des transports ou à des retours anticipés. Dans l'une de ces situations d'urgence, le S.I.T.U.S ne procède à aucun dédommagement financier.

La date limite d'inscription est fixée au lundi 22 juillet 2024

POUR TOUTE QUESTION

**Vous pouvez contacter le SITUS
au n° suivant : 03 23 53 50 50**

Vous pouvez également vous rendre à la boutique bus
située au 8, rue de la Buerie - 02 200 SOISSONS
(à proximité du parvis de la cathédrale)



Les horaires des lignes sont sur www.mobilinfos.org

BON A SAVOIR :

Le montant de l'abonnement
annuel SCOL'TUS est de 55,50 €
Le montant d'un duplicata 11 €

POURQUOI EST-IL IMPORTANT DE RESPECTER LA DATE LIMITE D'INSCRIPTION ?

- > Pour une meilleure anticipation des besoins : nombre de cars nécessaires, répartition des enfants par véhicule, adaptation des itinéraires.
- > Pour une meilleure organisation : les inscriptions tardives génèrent des sur-effectifs qui remettent en cause l'organisation initialement prévue.

